

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
SEANCE DU 06/07/2023
Délibération N°2023-031**

Nombre d'élus: 15	Présents : 12	L'an deux mil vingt trois, le 6 juillet à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnecles.
Absent(s) : 2	Procuration(s) : 1	
Date de convocation : 30/06/2023		

Etaients présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Marie-Christine ROBIN, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Xavier PEDRAZZOLI, Maryse BOUCLET, Sophie BOURDIS-GOUYON, Yvette COLLIAT, Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuration :

Cédric POMMIER a donné pouvoir à Bertrand RICHARD;

Absents :

Gilles, LANÇON, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Yvette COLLIAT.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09 juin 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

SUPPRESSION D'UN POINT DE L'ORDRE DU JOUR :

Madame Nadine REUX, maire, propose la suppression du point portant sur la révision du tarif des droits de place, le travail sur ce dossier n'étant pas terminé.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cette proposition.

DÉLIBÉRATION 2023 –031 : SOUSCRIPTION D'UNE PRESTATION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION DE LA MAISON DES VERGERS

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de la Commande Publique ;

VU le devis de la société PROXIMITY d'un montant de 20 000 euros HT ;

CONSIDERANT l'ampleur des travaux de rénovation devant être engagés dans le cadre du projet concernant la Maison des Verger ;

CONSIDERANT qu'il convient de sécuriser le travail sur le suivi du volet administratif de ce projet ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de lui permettre de commander une prestation de service concernant l'assistance à maitrise d'ouvrage sur ce projet.

Elle **PROPOSE** donc au conseil de retenir l'offre du cabinet PROXIMITY pour assurer cette prestation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «0 voix pour » ; « 13 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à signer tout document et avenant concernant cette affaire.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 13/07/2023

Le Maire,
Nadine REUX

